

Avis de Course

Championnat de France des Croiseurs Légers

29 mai au 2 juin 2019

CERCLE DE VOILE DE CAZAUX-LAC
CAZAUX, LA TESTE DE BUCH



BANQUE
POPULAIRE 

PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon - 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre
de l'IS.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 **REGLES**

La régata sera régie par

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 Le règlement de Police du Lac (téléchargeable sur le site Internet du Championnat).
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 **PUBLICITE**

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la Règlementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3 **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régata est ouverte :
 - 3.1.1 Aux bateaux en règle avec leur autorité nationale. Les bateaux sous pavillon français devront disposer de l'armement de sécurité requis par l'arrêté du 10 février 2016, eaux intérieures exposées. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
 - 3.1.2 La régata est ouverte aux bateaux appartenant aux classes A, B, R1, R2 et L de la classe OSIRIS Habitable.
 - 3.1.3 Chaque bateau devra porter une flamme de couleur remise lors de la confirmation des inscriptions.
 - 3.1.4 La régata n'est pas ouverte aux bateaux listés en table H100 (bateaux titulaires d'un certificat de rating OSIRIS Habitable temporaire, donnant lieu à un classement « bis »).
- 3.2 Nombre d'équipiers
 - 3.2.1 Sur la fiche d'inscription jointe à cet AC, le barreur confirme la constitution de son équipage et doit préciser le nombre d'équipiers embarqués, barreur compris.
 - 3.2.2 Pendant toute la durée de la compétition (de la 1^{ère} course courue jusqu'à la dernière) le nombre d'équipiers embarqués, skipper compris, ne peut pas être modifié sauf après autorisation écrite préalable du comité de course ou du jury, suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles.
- 3.3 Inscriptions
Par envoi postal de la fiche d'inscription à **CVCL Championnat de France, BP 102, Cazaux, 33164 La Teste de Buch Cedex** accompagnée du paiement par chèque bancaire à l'ordre du CV Cazaux-Lac
- 3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide, attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
 - Ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou mention « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical datant de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
 - Une autorisation parentale pour les mineurs,
 - Le contrat de jauge OSIRIS Habitable valide.
 - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,

- 3.5 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - Le contrat de jauge OSIRIS Habitable valide.
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4 DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

(*cachet de la poste faisant foi pour les inscriptions par courrier postal)

Longueur du bateau	Droits à payer jusqu'au 11 mai 2019*	Droits à payer après le 11 mai 2019*
Bateaux jusqu'à 6m inclus	150 €	220 €
Bateaux de + 6m	190 €	260 €

Les droits à payer comprennent pour chaque bateau : l'inscription, la participation au championnat, la mise à l'eau, la sortie d'eau, la place de port, le pot d'accueil de la cérémonie d'ouverture, l'apéritif de la remise des prix, le repas des équipages (uniquement skipper et équipiers), une dotation, le stationnement de la remorque.

Le nombre de places pour le stationnement de véhicules personnels est limité à proximité du club.

Le besoin de mise à l'eau au moyen d'une grue devra être spécifié sur la fiche d'inscription avec le jour d'arrivée et l'heure approximative.

Plages horaires des grutages gratuits :

- Mise à l'eau : mercredi 29 mai matin et après-midi, jeudi 30 mai matin
- Sortie d'eau : samedi 1^{er} juin dès la fin de la dernière course jusqu'à 19h30 et dimanche 2 juin de 9h00 à 12h00. Un planning de sortie d'eau sera établi tenant compte de l'éloignement des équipages.

Les droits à payer ne comprennent pas :

- les repas des accompagnateurs,
- Tickets supplémentaires pour la soirée des équipages (accompagnateurs) prévus à la pré-inscription : 25€

5 PROGRAMME PREVISIONNEL

Date	Heure	
Mercredi 29 mai 2019	9h00 à 12h00 14h00 à 19h00	Inscriptions et confirmations, jauge, mise à l'eau, grutage
Jeudi 30 mai 2019	9h00 à 12h00 12h15 14h30 19h30	Inscriptions et confirmations, jauge, mise à l'eau, grutage Briefing 1 ^{er} signal d'avertissement, courses à suivre Pot d'accueil
Vendredi 31 mai 2019	9h00 10h00	Briefing et cérémonie podium pour les 3 premiers de chaque classement 1 ^{er} signal d'avertissement, courses à suivre
Samedi 1 ^{er} juin 2019	9h00 10h00 Jusqu'à 19h30 20h00	Briefing et cérémonie podium pour les 3 premiers de chaque classement 1 ^{er} signal d'avertissement, courses à suivre. Sortie d'eau des bateaux (selon planning) Repas des équipages avec résultats et remise des prix
Dimanche 2 juin 2019	9h00 12h00	Sortie d'eau des bateaux Fin des grutages

Le samedi 1^{er} juin, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **16h00**.

6 JAUGE

Les opérations préalables de jauge se dérouleront le mercredi 29 mai 2019 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30 et le jeudi 30 mai 2019 de 9h00 à 12h00.

Des contrôles pourront être effectués sur l'eau avant le départ, entre chaque course et après l'arrivée.

7 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course (IC) seront :

- affichées sur le tableau officiel de la régata.
- disponibles par téléchargement sur le site internet du Championnat : <http://evenements.ffvoile.fr/cfcl>

8 LES PARCOURS

Les parcours seront du type côtier ou construit.

9 SYSTEME DE PENALITE

Un système de pénalité de remplacement pourra être mis en place dans les IC.

10 CLASSEMENT

10.1 Trois courses doivent être validées pour valider la compétition.

10.2 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps avec CVL pour les parcours construits et du temps sur distance avec CVL pour les parcours côtiers.

11 PLACE AU PORT ET MISE A L'EAU DES BATEAUX [DP]

11.1 La mise à l'eau peut se faire par la grue du Club ou bien sur le plan incliné de mise à l'eau selon le choix des équipages. Chaque équipage doit informer l'organisateur de son jour d'arrivée, du moyen utilisé et de l'horaire prévu de mise à l'eau.

11.2 Chaque bateau recevra une place attribuée par l'organisateur sur un ponton, place qu'il devra conserver toute la durée du championnat.

11.3 Chaque bateau devra avoir ses défenses et ses amarres.

12 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite rédigée par le skipper et validée au préalable par le comité de course.

13 COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

14 PRIX

Les trois premiers équipages de chaque groupe de classement concourant pour un titre de Champion de France, conformément au règlement du Championnat de France des Croiseurs Légers, recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze. Des prix seront également remis par l'AO.

15 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

16 DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve le concurrent autorise les organisateurs, la FFVoile et les sponsors de la compétition, à montrer et à utiliser, à quelque moment que ce soit, des photos, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même ou de son bateau pendant la période de la compétition intitulée « Championnat de France des Croiseurs Légers 2019 » à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Hébergement Voir « Annexe hébergement »

Contact informations Championnat : christian.linares@wanadoo.fr

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime_Appel.pdf

ANNEXE HEBERGEMENT

La région est touristique. Il est prudent de réserver l'hébergement à l'avance.

Renseignements :

Office du Tourisme +33

(0)5 56 22 91 75

<http://www.tourisme-latestedebuch.fr/?page=contact>

Campings :

du Lac** 74 rue Osmin Dupuy 33260 CAZAUX

Tel : +33 5 56 22 22 33 Fax : +33 5 56 22 22 33

www.campingdulacdecazaux.fr

Cap du Mount** Départementale 112 33260 CAZAUX

Tel : +33 5 56 22 94 79

Fax : +33 5 56 22 94 79 www.camping-capdumont.fr

La Pinède** Jaumard 33260 CAZAUX

Tél : +33 5 56 22 23 24

Bungalows

Domaine de la Forge Route de Sanguinet - 33260 LA TESTE DE BUCH

Tél : 05 56 66 07 72 Fax : 05 56 66 78 97

www.domainedelaforge.com

contact@domainedelaforge.com

Appart Hôtel Av. Gustave Eiffel – 33260 LA TESTE DE BUCH

7 rue Copernic – 33470 LE TEICH

www.allsuites-apparthotel.com

Khélus La Hume – 33470 Gujan Mestras

www.kalisea.fr